

Demande déposée le 07/02/2025	
Par :	Madame Lhemery Carine Monsieur VIDAL Mickaël
Demeurant à :	8 impasse de Chazaleix 63730 LES MARTRES DE VEYRE
Sur un terrain sis à :	8 Impasse Chazaleix 63730 LES MARTRES DE VEYRE
Cadastré :	214 ZB 241
Nature des travaux :	Remplacement des brises vue

N° DP 063 214 25 00015

Le Maire de LES MARTRES DE VEYRE

Vu la déclaration préalable présentée le 07/02/2025 par Madame Lhemery Carine, Monsieur VIDAL Mickaël,

Vu l'objet de la déclaration :

- pour le remplacement des brises vue sur clôture ;
- sur un terrain situé 8 Impasse Chazaleix à LES MARTRES DE VEYRE

Vu le Code de l'Urbanisme, notamment ses articles L 421-1 et suivants,

Vu le Plan Local de l'Urbanisme approuvé par délibération du conseil municipal en date du 24 juin 2014 et modifié en dernier lieu par la délibération du conseil communautaire de Mond'Arverne en date du 23/09/2021 et notamment le règlement de la zone UG ;

Vu l'affichage en mairie, le 10/02/2025 de l'avis de dépôt du présent dossier,

Vu les pièces complémentaires reçues le 13 mars 2025 et le 24 avril 2025 ;

Considérant l'article Ug11 du PLU qui mentionne que les clôtures doivent être constituées d'un dispositif à claire voie sur mur bahut.

Considérant que le projet prévoit un mur bahut surmonté de lame PVC pleine de teinte ral 7016 ;

Considérant que le projet ne respecte pas le règlement de la zone UG du PLU ;

AR R E T E

Article 1 : Il est fait **OPPOSITION** à la présente déclaration préalable.

LES MARTRES DE VEYRE, le

Le Maire,

Le Maire,
Pascal PIGOT



La présente décision est transmise au représentant de l'Etat dans les conditions prévues à l'article L.2131-2 du code général des collectivités territoriales.